

Bernard Girard



Scénarios pour le Futur

Des entreprises sanctuaires?

22 février, UQAM

Le monde l'entreprise dans la SF

- La SF ne néglige pas le monde du travail
 - on y trouve de nombreuses descriptions de la vie en usine, au laboratoire...
 - et beaucoup de multinationales maléfiques qui dirigent le monde grâce à l'information qu'elles contrôlent
- La SF a aussi réfléchi à l'organisation du travail
 - entreprise réseau, virtuelle, dirigée par des automates
 - travailleurs devenus robots ou esclaves...
- Ses descriptions sont imaginaires, mais...
 - elles reprennent les schèmes de la littérature sur le management (rationalité, automatisation, primat de l'efficacité...)
 - et nous donnent des pistes pour penser les évolutions de l'entreprise

Une démarche en trois temps

- Sélection d'une situation imaginaire
 - ici une situation imaginée par Philip K. Dick
- Raisonnement par rétroduction (ou abduction)
 - qu'est-ce qui, dans notre réalité, rend ce développement futur possible?
 - l'histoire
 - le présent
- Raisonnement par déduction
 - application d'analyses et raisonnements à la situation pour en déduire les conséquences en matière politique, sociale, démographique, éthique...
- Le quatrième temps, serait celui de l'action politique
 - comment éviter (ou, à l'inverse, faciliter) ce futur?

“L’individu était peut-être sans défense mais ce n’était certes pas le cas des entreprises. Les grandes puissances économiques avaient su conserver leur liberté bien que tout le reste ou presque ait été absorbé par le gouvernement. Les lois dont la personne privée ne bénéficiait plus protégeaient encore la propriété et l’industrie. La Police de Sécurité pouvait s’emparer de n’importe qui, mais pas d’investir une compagnie. Ce point avait été clairement établi au milieu du XXème siècle. Les affaires, les industries, les corporations étaient à l’abri de la Police de Sécurité. (...) Le sanctuaire qui accordait à présent le droit d’asile, c’était l’entreprise (...) et non plus l’Eglise. C’était la version moderne de Notre-Dame. Le seul endroit au monde où la loi ne pouvait entrer.”

Philippe K.Dick, Paycheck, 1953



Que serait une société dans laquelle les entreprises seraient, telles les églises ou les universités d'hier, à l'abri de la loi commune?

Trois concepts liés

- Le sanctuaire : à l'origine lieu saint où la police, la justice, l'armée ne peuvent intervenir sans en avoir reçu au préalable l'autorisation
 - étendu aux églises, universités, lieux où se fait et se donne la justice : Parlement, Palais de Justice
- L'immunité : échapper aux poursuites du fait de sa fonction ou de ses actes de fonction
 - Dirigeants politiques, diplomates et représentants à l'étranger d'un Etat
 - Les entreprises qui dénoncent une entente
- Le droit d'asile : possibilité de se mettre à l'abri des poursuites de la justice, de la police ou de l'armée adverse

Une tradition très ancienne

"Pour que son éloge puisse se graver plus aisément dans la mémoire, je vais reprendre et parcourir en peu de mots toutes ses vertus.

Agésilas respectait les choses saintes partout où il se trouvait, convaincu qu'on ne doit pas moins se rendre favorable les dieux du pays ennemi que les siens propres. Il ne voulait pas qu'on fit violence même à un ennemi cherchant asile au pied des autels; persuadé qu'il est absurde d'appeler sacrilèges les voleurs des temples, et de regarder comme religieux quiconque en arrache le malheureux qui s'y réfugie. Une maxime qu'il répétait sans cesse, c'est que les immortels n'aiment pas moins les bonnes actions que les victimes pures."*

Xénophon, Vie d'Agésilas

*Agésilas, roi de Sparte, 398-360

Une tradition reprise au Moyen-Âge

"Selon les trois premiers canons du Concile d'Orléans de 511, tout fugitif, meurtrier, adultère, voleur, qui se réfugie dans une église, ou ses dépendances, ou dans la maison d'un évêque, est protégé par le droit d'asile :

- 1. on ne peut l'en faire sortir de force ;*
- 2. il peut négocier une indemnisation avec les personnes auxquelles il a nui ;*
- 3. ses poursuivants doivent jurer sur l'Évangile qu'ils ne tenteront pas d'obtenir une vengeance.*

Ce droit concerne aussi le rapt, si la victime (homme ou femme) y consent. L'esclave en fuite ne sera rendu à son maître que si celui-ci jure sur l'Évangile de ne pas sévir. Le droit d'asile ménage ainsi toujours une possibilité d'échappatoire pour tous, même les criminels. Cet asile est inviolable : même s'il est quelquefois enfreint, ceux qui ne le respectent pas sont toujours l'objet de la réprobation."

Wikipedia, article Droit d'asile

Objet de nombreux débats

"On n'a dans les cinq premiers Siecles de l'Eglise aucun Canon Ecclesiastique sur ce droit (d'asile). Il est seulement établi sur les Lois des Empereurs (...). La première est celle d'Arcadius & d'Honorius, donnée l'an 390, qui porte que les Juifs, coupables de quelques crimes, ou poursuivis pour leurs dettes, qui font semblant de se vouloir faire Chrétiens pour éviter la punition de leurs crimes, ou le paiement de leurs dettes, en se sauvant dans les Eglises des Chrétiens, ne doivent pas y être reçus qu'ils n'aient ou païé leurs dettes, ou été déclarés innocens. Le même Empereur donna une autre Loi en 414, par laquelle il declare, qu'il n'est permis à personne d'enlever ceux qui se retirent dans les Eglises. L'an 431 Théodose & Valentinien firent une Loi, qui porte, que si un esclave se sauve dans l'Eglise, ou près des Autels, étant armé, on l'en enleva, ou qu'on le déclarera à son maître, qui aura droit de le prendre de force & même de le tuer s'il résiste. L'an 465 l'Empereur Leon défend de chasser ou de traîner hors des Eglises ceux quis'y retirent, ni de rendre les Evêques responsables de ce qu'ils doivent, permettant néanmoins d'assigner les debiteurs devant les Juges pour répondre sur les accusations & demandes qu'on leur fait ; & à l'égard des esclaves de fermiers, des domestiques, des affranchis, & des autres personnes de serve condition, s'ils se sauvent dans des lieux sacrez & qu'on les assure par serment de leur pardonner, ils seront tenus de retourner à leur état. Enfin Justinien fit en 536 une Loi, par laquelle il ordonne que les homicides, les adultères, & les ravisseurs, ne seront point à couvert dans les lieux d'Asiles, mais qu'on les en tirera pour les punir, parce que la sûreté des Temples n'est point accordée par la Loi aux coupables mais à ceux qui ont été lésés & qu'il n'est pas possible que les mêmes Temples servent d'asile à celui qui a fait l'injure, & à celui qui l'a reçue. Jusque là les Evêques n'avoient point pensé à faire des Lois sur les immunités des Eglises, au contraire sachant que c'étoit aux Princes à en faire, ils s'adressaient à eux ; c'est pourquoi le Concile general d'Afrique de l'an 399, deputa les Evêques Epigone & Vincent à l'Empereur Honorius, pour lui demander que ceux qui se retireroient dans les Eglises d'Afrique, n'en fussent point enlevés, quoiqu'ils eussent commis des crimes."

Toujours d'actualité



"L'ancien chef politique des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a écrit vendredi au Conseil de sécurité des Nations unies pour lui demander «d'honorer» un accord d'immunité que Richard Holbrooke aurait négocié en son nom en échange de son retrait de la vie politique, selon le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie."

AFP, 16 octobre 2009

L'hypothèse de Philip K. Dick

- Des entreprises sanctuaires
 - Qui échappent à la loi commune
 - Susceptibles de devenir asiles, non pas pour tout le monde, mais pour leurs collaborateurs et dirigeants
 - Le personnage de la nouvelle se réfugie dans l'entreprise parce que la police ne peut l'y poursuivre
- On peut y ajouter l'immunité fiscale
 - obtenue au Moyen-Age par l'Eglise
 - toujours demandée par les organisations religieuses

La scientologie n'en démord pas : elle a droit à une exemption d'impôts...

9 AOÛT 1980

L'Église de Scientologie de San Diego, en Californie (USA), est exemptée d'impôts par le Service des impôts américain, en raison de son statut d'organisation religieuse à but non lucratif.

26 FÉVRIER 1981

La mission de l'Église de Scientologie de Salt Lake City, dans l'Utah (USA), est exemptée d'impôts par le Service des impôts américain, en raison de son statut d'organisation religieuse à but non lucratif.

14 AOÛT 1981

L'Église de Scientologie de San Francisco (USA) est exemptée des taxes d'État de Californie, par le Bureau d'exemption des impôts de Californie, en raison de son statut d'organisation religieuse à but non lucratif.

11 JUIN 1985

La caisse de Sécurité sociale de Pau, en France, rend une décision accordant à la mission de l'Église de Scientologie de Pau, l'exemption du paiement des cotisations de sécurité sociale, du fait de la nature religieuse du travail des scientologues permanents.

...

Extrait d'une lettre ouverte adressée par l'Eglise de Scientologie au Président de la République Française, in Ethique et Liberté, le Journal des droits de l'homme et de l'Eglise de Scientologie, 2004

Pourquoi pas les entreprises?

L'extension du principe de sanctuaire aux entreprises est plausible

Elles ont d'ores et déjà obtenu, un peu partout dans le monde, des avantages qui les mettent à l'abri de la loi commune

- Le liability cap post Exxon-Valdez, 1990, USA
 - limite le montant des dommages et intérêts que les entreprises pétrolières doivent payer en cas de catastrophe
- Le Safe harbor Act, 1995, USA
 - qui protège les entreprises des poursuites d'actionnaires pour prévisions mensongères de leurs résultats
- Interdiction du boycott, France, 2009
 - Tout appel au boycott des produits d'un pays n'étant qu'une "provocation publique à la discrimination envers une nation", est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
- La limitation de responsabilité des auditeurs, UE,
 - *“Le fait que les états financiers des sociétés soient soumis à un audit ne signifie pas que l'auditeur doit garantir que les comptes audités sont entièrement exempts d'anomalies.”* Livre Vert, UE

Vous ne pensez
pas que l'on
puisse aller plus
loin?

Et
pourtant,
il y a un
scénario...



Les entreprises se font désirer

- Les Etats accentuent leurs efforts pour attirer des entreprises de plus en plus nomades
- La concurrence fiscale s'aggrave
 - Un pionnier en Europe : l'Irlande
 - Google paie les impôts sur les revenus générés en Grande-Bretagne en Irlande. 110 millions de £ d'économie en 2007
 - La crise met l'économie irlandaise à genoux, les Etats européens viennent à son secours et demandent au gouvernement irlandais de relever l'impôt sur les sociétés. Il refuse.
 - Au delà de la fiscalité : les cotisations sociales
 - Transférées à l'impôt, à la personne...
- La concurrence s'étend de fil en aiguille à l'ensemble des domaines réglementaires
 - Environnement
 - Protection des consommateurs
 - Protection des salariés
 - Responsabilité des dirigeants...

Un statut d'exception s'installe

- Les entreprises veulent consolider ces avantages
- Une fois gagnée la bataille contre l'intervention de l'Etat dans l'économie, les "too big to fail" lancent des campagnes massives contre les actions en dommage et intérêt
 - Sous prétexte de réformer une "tort law" qui a donné lieu à des excès, elles obtiennent une protection contre les poursuites judiciaires des citoyens et consommateurs
 - Elles obtiennent un statut d'exception (garanti par une organisation internationale) qui en fait de véritables sanctuaires et donne une quasi-immunité à leurs collaborateurs
 - Elles s'engagent en contre-partie à développer leur propre système de régulation et de justice. Leurs projets en matière de responsabilité sociale leur servent d'alibi



Les Etats peinent à s'adapter

- Leurs recettes diminuent
 - Ils réduisent les prestations sociales
 - Tentent de se recentrer sur leurs fonctions régaliennes, police, défense, justice
 - Pour ne pas perdre la face, ils multiplient les mesures répressives pour donner le sentiment que l'ordre règle malgré tout
- Les citoyens apprennent à vivre en marge d'Etats qui n'ont plus leur mot à dire en matière d'économie
- La multiplication des mesures coercitives et l'aggravation des peines encouragent la corruption
 - Une réglementation plus riche renforce le pouvoir de fonctionnaires d'autorité
 - Ces fonctionnaires dont les salaires stagnent rackettent citoyens et entreprises

Les citrons chassent les bons produits

- L'absence de réglementation donne à toute l'économie l'allure du marché des voitures d'occasion tel que le décrivait G.Akerlof
 - l'absence de régulation introduit le doute sur la qualité des produits, de tous les produits, des bons comme des mauvais
 - faute de garantie, les consommateurs refusent de payer les meilleurs produits à leur juste prix
 - les produits de qualité sont relégués aux marges, abandonnés : les mauvais produits chassent les bons
- Les consommateurs boudent, réduisent leur consommation
- Pour les retenir les entreprises baissent leurs prix, la qualité se dégrade en même temps que leur rentabilité

Et puis... Trois hypothèses

- Tout se dégrade, la corruption rend les échanges difficiles, les entreprises périssent, la récession s'installe, les citoyens s'appauvrissent rapidement
- Les consommateurs s'organisent, reprennent en main la production, nouent des liens avec des producteurs dont ils peuvent contrôler la production, un double secteur se met en place avec
 - d'un côté, une production locale de qualité réservée aux plus fortunés
 - de l'autre, une production globale, de masse, médiocre pour la majorité
- Les entreprises les plus menacées par la concurrence internationale s'allient aux consommateurs et obtiennent des Etats qu'ils reviennent sur la dérégulation